

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION: QUATRE TYPES DE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Gérard-François Dumont

▶ To cite this version:

Gérard-François Dumont. VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION: QUATRE TYPES DE DYNAMIQUE TERRITORIALE . Revue Politique et Parlementaire, 2016, 1081, pp.51-59. halshs-01556650

HAL Id: halshs-01556650 https://shs.hal.science/halshs-01556650

Submitted on 5 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : QUATRE TYPES DE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Un des phénomènes démographiques majeurs du XXI^e siècle est le vieillissement de la population¹, de nature inédite pour l'ensemble du monde² comme pour la France³. Sa mesure suppose de considérer deux concepts différents, le vieillissement stricto sensu et la gérontocroissance. L'analyse des données met en évidence quatre types différenciés d'évolutions territoriales, appelant en conséquence des politiques locales différentes.

Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université Paris-Sorbonne Président de la revue *Population & Avenir*⁴

LES DEUX ASPECTS DU VIEILLISSEMENT ET LEURS FACTEURS

'analyse du vieillissement de la population conduit en réalité à distinguer deux notions assez différentes : le vieillissement *stricto sensu* et la gérontocroissance. La première résulte d'un effet de structure, soit une

modification dans la composition par âge d'une population : c'est le vieillissement stricto sensu, l'accroissement de la proportion du nombre des personnes âgées dans la population considérée. La seconde relevant d'un flux, j'ai proposé un néologisme pour la distinguer, son

^{1 -} Gérard-François Dumont « Le siècle du vieillissement », *Population & Avenir*, n°671, janvier-février 2005.

^{2 -} Cf. par exemple Gérard-François Dumont « Vieillissement de la population et géopolitique », Politique étrangère, n°2/2016.

^{3 -} Gérard-François Dumont « Une prospective inédite : Populations et territoires de France en 2030 », *Population & Avenir*, n°691, janvierfévrier 2009.

^{4 -} http://www.population-demographie.org

intensité pouvant, selon les territoires et les périodes, être semblable ou opposée au vieillissement stricto sensu : le terme « gérontocroissance » désigne une augmentation du nombre de personnes âgées et, a contrario, le terme « gérontodécroissance »5 se réfère à la diminution du nombre de personnes âgées dans la population considérée.

Globalement, la France du XXIe siècle connaît depuis 2005 à la fois une augmentation de la proportion des personnes âgées dans sa population et une croissance du nombre de personnes âgées. Mais il s'agit de deux phénomènes distincts, comme l'illustre l'analyse de leurs causes.

Concernant le vieillissement stricto sensu, son intensité résulte de quatre facteurs. Le premier est un niveau de fécondité combiné avec le nombre de femmes en âge de procréer qui, étant pour la France en dessous du simple remplacement des générations6, minore

le nombre de naissances, donc le poids relatif des jeunes, et majore corrélativement le pourcentage des personnes âgées. L'héritage démographique – deuxième facteur - accentue depuis 2005 l'intensité du vieillissement car arrivent à l'âge de la retraite des générations plus nombreuses, contrairement à ce qui s'est passé de 2000 à 2004 lorsque, notamment par suite de la faible natalité de la période de la Seconde Guerre mondiale, le pourcentage des personnes âgées est demeuré stable. L'évolution de l'espérance de vie des personnes âgées est un autre facteur : en cas de hausse, il accentue le vieillissement. Le quatrième facteur influençant l'évolution du vieillissement tient aux migrations internationales. Globalement, ce facteur minore, en France métropolitaine, le vieillissement puisque la composition par âge du mouvement migratoire est plus jeune que celle de la population résidente, en dépit de l'émigration de jeunes Français⁷.

De son côté, à l'échelle de la France métropolitaine, la gérontocroissance ne tient, à court et même à moyen ou long termes, qu'à deux des quatre facteurs ci-dessus : l'héritage démographique et l'évolution de l'espérance de vie de personnes âgées.

^{5 - «} Gérontocroissance » et « gérontodécroissance », sont des mots formés à partir du grec gérôn ou gerontos. Ils sont entrés dans le Dictionnaire de Géographie, Paris, Ellipses, 2005. Cf. également Gérard-François Dumont (direction), Les Territoires face au vieillissement en France et en Europe, Paris, Ellipses, 2006.

^{6 -} Même si ce niveau est nettement supérieur à la moyenne européenne, mais avec des risques de tendances à la baisse ; cf. Gérard-François Dumont, « Démographie de la France : la double alerte », Population & Avenir, n° 727, mars-avril 2016.

^{7 -} Gérard-François Dumont, « La France, pays d'immigration et... d'émigration », Population & Avenir, n°730, novembre-décembre 2016.

En effet, un niveau relativement faible de fécondité ne peut avoir des effets sur la gérontocroissance qu'à très long terme, soit 65 ans plus tard, puisque, par exemple, les générations nées en 2016 n'auront 65 ans qu'en 2081.

Quant au système migratoire international de la France, comme la composition par âge de l'immigration est jeune, il a peu d'effets sur la gérontocroissance actuelle en raison d'une faible arrivée de personnes ayant l'âge de la retraite⁸. Mais il pourrait avoir des effets significatifs à long terme, quarante ou cinquante années plus tard, soit avec l'avancée en âge d'immigrants arrivés jeunes en France, soit en raison de Français ayant émigré jeunes pour choisir une carrière professionnelle à l'étranger et venant vivre leur retraite dans leur pays de naissance.

Mais, selon les territoires, le vieillissement stricto sensu et la gérontocroissance peuvent largement différer de la moyenne française. Cela conduit à mettre en évidence quatre types principaux de territoires.

LES TERRITOIRES À INTENSITÉ ÉLEVÉE DE VIEILLISSEMENT ET DE GÉRONTOCROISSANCE

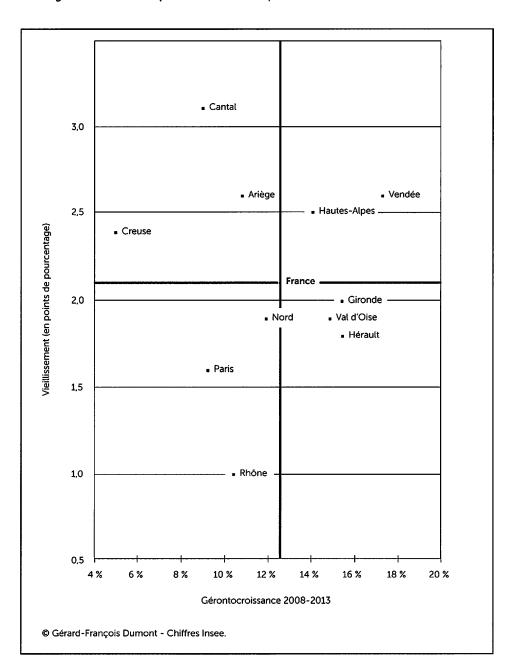
Pour la dernière période intercensitaire, en moyenne française, le vieillissement stricto sensu, en considérant la part des 60 ans ou plus, passe de 22,1 % en 2008 à 24,2 % en 2013, soit une hausse de 2,1 points. De son côté, la gérontocroissance de la France métropolitaine affiche une hausse du nombre des 60 ans ou plus : de 13,720 millions en 2008 à 15,430 millions en 2013, soit +12,5 %. Par rapport à cette movenne, un premier type de territoires présente un vieillissement et une gérontocroissance dont les intensités sont supérieures. La combinaison des causes expliquant de telles intensités peut être variée, à l'exemple de deux départements de ce type : les Hautes-Alpes et la Vendée.

Dans les Hautes-Alpes, une gérontocroissance supérieure de 1,5 point à la moyenne de la France métropolitaine s'explique par l'avancée en âge de résidents du département devenus âgés et

^{8 -} D'autant plus que l'arrivée de retraités anglais, assez élevée dans les années 2000 (cf. Françoise Ardillier-Carras, « L'immigration britannique en France. Le cas du Limousin », Population & Avenir, n°690, novembredécembre 2008) s'est réduite dans les années 2010 notamment en raison de l'évolution du taux de change entre l'euro et la livre sterling.

^{9 -} Soit les recensements de la population 2008 et 2013, correspondant respectivement aux cycles quinquennaux de collecte 2006-2010 et 2011-2015.

Figure 1 - Quelques exemples des diversités territoriales dans les intensités du vieillissement et de la gérontocroissance pendant la dernière période intercensitaire



par l'installation de retraités¹⁰ venus d'autres territoires français.

Le niveau de vieillissement des Hautes-Alpes, également supérieur à la moyenne française de 0,4 point, tient, outre les deux causes qui viennent d'être énoncées, à une certaine émigration de jeunes partant suivre leurs études supérieures dans des villes comptant des cursus universitaires inexistants dans les Hautes-Alpes ou chercher leurs premières expériences professionnelles dans d'autres bassins d'emploi.

En Vendée, la gérontocroissance est également plus élevée que la moyenne française pour les mêmes raisons que dans les Hautes-Alpes, avec notamment l'installation de retraités plus particulièrement sur des territoires littoraux ou sublittoraux. Mais la gérontocroissance est encore plus forte, puisque supérieure de 4,6 points à la moyenne française, pour une cause spécifique à ce département et plus précisément, en raison de son histoire économique. En effet, ce département a connu, au fil de l'histoire industrielle, une faible émigration rurale vers les grandes villes, comme Nantes ou Paris, car il a créé tout un tissu d'entreprises industrielles à la campagne offrant des emplois aux jeunes actifs qui ne pouvaient avoir de perspectives dans

LES TERRITOIRES À INTENSITÉ FAIBLE DE VIEILLISSEMENT ET DE GÉRONTOCROISSANCE

À l'opposé du premier type de territoires, le deuxième enregistre un vieillissement et une gérontocroissance inférieurs à la moyenne nationale, voir négatifs. Un tel résultat se constate notamment dans des territoires très urbanisés, comme les départements de Paris et du Rhône. À Paris, toujours pendant la dernière période intercensitaire, la gérontocroissance est inférieure de 3,4 points à la moyenne nationale et dans le Rhône, de 2,2 points. La raison principale de telles évolutions tient au fait qu'une partie des personnes, parvenues à l'âge de la retraite, décident de s'éloigner de ces territoires pour aller

l'agriculture vu l'importance des progrès de la productivité dans le secteur primaire¹¹. En conséquence, les jeunes actifs vendéens des années 1950 ou 1960, ayant trouvé de l'emploi sur place, n'ont guère émigré ailleurs, puis ont avancé en âge sur place et se retrouvent aujourd'hui parmi les personnes âgées du département.

^{10 -} Jean-Marc Zaninetti, « Les retraités en France : des migrations pas comme les autres », *Population & Avenir*, n° 703, mai-juin 2011.

^{11 -} En outre, plus récemment, la Vendée a déployé une importante industrie touristique pourvoyeuse de nouveaux emplois.

vivre là où ils jugent les aménités meilleures, transformant parfois une résidence secondaire en résidence principale. Peut s'y ajouter l'émigration de personnes plus âgées partant habiter temporairement dans des services de moyen ou de long séjour dans des établissements de santé publics ou privés, ou définitivement dans des maisons de retraite, c'est-à-dire dans des types de logements moins présents dans les grandes villes qu'ailleurs.

Pour expliquer le faible vieillissement, inférieur à Paris de 0,5 point à la moyenne nationale et de 1,1 point dans le Rhône, le facteur d'émigration de jeunes retraités se trouve complété par l'attraction qu'exercent ces territoires très urbanisés sur de jeunes étudiants qui y disposent d'un large éventail en matière d'offre d'enseignement supérieur, mais aussi sur de jeunes actifs espérant trouver aisément un emploi compte tenu de l'abondance et de la variété des métiers du marché de l'emploi, tous ces jeunes provenant d'autres territoires français ou de l'étranger.

D'autres catégories de territoires entrent dans ce deuxième type, comme le département du Nord où s'exercent à Lille, il est vrai, les mêmes effets urbains qu'à Paris ou Lyon. Mais la faiblesse relative de la gérontocroissance s'y explique par deux autres éléments : l'importance de l'émigration industrielle, c'est-à-dire, surtout à compter des années 1970, du départ de jeunes de ces bassins d'emploi du Nord où l'offre d'emplois industriels s'est fortement réduite, et la relative faible espérance de vie des personnes âgées. Ce dernier facteur est aussi un élément explicatif du faible vieillissement relatif qui s'explique par une autre cause : une fécondité légèrement supérieure à la moyenne hexagonale.

Le phénomène de l'émigration industrielle peut s'avérer encore plus net à l'échelle d'une commune comme Montluçon qui a connu, dans la dernière période intercensitaire, un très faible vieillissement et même une gérontodécroissance. Les effectifs des générations arrivant à la retraite y sont moins nombreux que ceux des générations âgées précédentes sous l'effet de l'émigration industrielle passée ou de l'émigration de retraités hors de la ville.

Selon une autre catégorie de territoires du deuxième type, il est même possible d'enregistrer à la fois une gérontodécroissance et une diminution du vieillissement, comme à Saint-Bonnet-le-Froid12 dans la Haute-Loire. En effet, ce village rural et enclavé, d'une part, a connu pendant les deux tiers du XX^e siècle une forte émigration rurale de personnes qui n'y sont pas revenues vivre leur retraite et, d'autre part, a déployé de nouvelles activités créatrices d'emplois qui font de ce village une étape touristique et gas-

^{12 - «} La France des marges et l'attractivité des territoires », dans : Raymond Woessner, La France des marges, Paris, Atlande, 2016.

tronomique; en conséquence, des jeunes sont venus s'y installer pour profiter des opportunités d'emplois et leur présence a stimulé la natalité, d'où un rajeunissement de la pyramide des âges.

Aux deux premiers types de vieillissement ci-dessus, de nature opposée, s'ajoutent les types trois et quatre, bien différenciés.

l'ancienne émigration rurale, par deux autres facteurs : un nombre affaibli de naissances sous l'effet d'une fécondité relativement basse et d'un taux de natalité assez faible en raison de la composition par âge de la population et une faible immigration internationale dans ces territoires qui accueillent en revanche des retraités.

LES TERRITOIRES À INTENSITÉ FAIBLE DE GÉRONTOCROISSANCE MAIS À VIEILLISSEMENT ÉLEVÉ

LES TERRITOIRES À INTENSITÉ FAIBLE DE VIEILLISSEMENT MAIS À **GÉRONTOCROISSANCE** ÉLEVÉE

Le troisième concerne des territoires où l'intensité du vieillissement est supérieure à la moyenne hexagonale tandis que, au contraire, la gérontocroissance y est inférieure à la moyenne. Ce type d'évolution se constate dans des départements ruraux comme l'Ariège, le Cantal ou la Creuse. La gérontocroissance relativement faible est l'héritage de territoires ayant connu dans le passé une forte émigration rurale, puis un faible pourcentage d'émigrants retournant y vivre leur retraite, même si certains y conservent des résidences secondaires.

L'intensité du vieillissement, supérieure à la moyenne nationale, s'explique, outre

Le quatrième type concerne des départements dont la gérontocroissance est relativement élevée, donc supérieure à la moyenne nationale, mais le vieillissement d'intensité inférieure à la moyenne nationale. Il s'agit de départements dont l'évolution démographique est très liée à la migration internationale et/ou à des flux importants en matière de migrations internes. Les premiers, comme l'Essonne ou le Val-d'Oise, enregistrent un vieillissement inférieur à la moyenne pour deux raisons : ils accueillent des familles d'actifs qui s'installent soit parce que le coût de l'immobilier est devenu trop élevé dans la partie centrale de l'agglomération de Paris, notamment si la

famille s'est agrandie, soit parce que la qualité de vie y est jugée moindre. Ils accueillent également des immigrants internationaux d'âge actif qui ralentissent doublement le rythme du vieillissement d'une part du fait de leur présence et, d'autre part, en raison d'une fécondité supérieure à la moyenne nationale. En revanche, leur gérontocroissance est supérieure à la moyenne nationale en raison des habitants ou des immigrants des décennies précédentes vieillissant sur place.

Dans d'autres cas, comme en Gironde ou dans l'Hérault, le faible vieillissement relatif tient à des générations d'âge actif plus nombreuses que les générations précédentes sous l'effet d'arrivées dues à des migrations internes de jeunes dont l'installation concourt en outre à stimuler le nombre de naissances. Mais la gérontocroissance est élevée sous le double effet de l'avancée en âge des générations précédentes, qui ne choisissent guère d'autres territoires pour y vivre leur retraite, et de l'installation de retraités relevant du double processus d'héliotropisme positif et de litturbanisation. Ces retraités arrivants viennent d'autres territoires français plus septentrionaux mais aussi de territoires méridionaux, à l'exemple des néo-retraités venant de Provence-Alpes-Côte d'Azur¹³.

DES POLITIQUES ADAPTÉES AU VIEILLISSEMENT

L'existence de quatre types principaux de dynamique de vieillissement signifie que, en fonction de leurs évolutions démographiques et de leurs objectifs, les territoires français doivent déployer des politiques différentes d'aménagement du territoire et d'attractivité14.

Le type 1 doit être particulièrement capable de retenir des jeunes actifs ou d'en attirer pour créer ou développer des activités dégageant des richesses afin de répondre aux besoins d'une population âgée accrue. Le type 2 peut souhaiter développer la mixité intergénérationnelle pour compenser une insuffisance de solidarité entre les générations découlant d'une pyramide des âges déséquilibrée.

Le type 3, qui concerne souvent des départements ruraux, doit déployer des politiques d'attractivité tournées vers des jeunes et des actifs pour régénérer sa pyramide des âges, tout en mettant en œuvre des politiques propres à des territoires de

^{13 -} Insee analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°36, octobre 2016.

^{14 -} Les politiques à mettre en œuvre doivent même être différenciées selon les quartiers ; cf. Jean-François Léger, « La population des lotissements : de la cour d'école au club du 3° âge ? », Population & Avenir, n°710, novembre-décembre 2012.

densité faible ou très faible, comme le développement du télétravail¹⁵. Parallèlement, il lui importe de répondre aux besoins des personnes âgées en encourageant par exemple le développement de commerces de proximité (ou de livraison). Le type 4, compte tenu d'une pyramide des âges rajeunie par son système migratoire, doit réaliser de forts investissements éducatifs et, dans certains territoires, déployer de larges politiques d'intégration.

Dans tous les cas, compte tenu du vieillissement, les territoires doivent, d'une part, assumer des mesures d'adaptation pour satisfaire les besoins de la part de la population la plus âgée en matière d'infrastructures et de services. Il s'agit par exemple d'adapter les infrastructures aux populations plus âgées dans l'aménagement des trottoirs, des informations publiques, des équipements et de l'offre culturelle proposée, et de faire en sorte que le territoire dispose des services nécessaires en matière de localisation de l'offre commerciale, de services à domicile ou d'aide aux personnes vivant seules. D'autre part, les territoires doivent déployer de l'attractivité pour attirer des activités et, donc, des actifs tout en favorisant leur vitalité démographique afin de rééquilibrer leur pyramide des âges

^{15 -} Bernard Farinelli, « Territoires : préférer la mobilité ou la proximité? », Population & Avenir, n°728, mai-juin 2016.



118° ANNÉE | N°1081 | TRIMESTRIEL | OCTOBRE-DÉCEMBRE 2016

SENIORS : UNE RÉVOLUTION EN MARCHE



NATHALIE APPÉRÉ | JEAN-PIERRE AQUINO | PASCALE BOISTARD
BENOIT CALMELS | OLIVIER CALON | GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT
FÉDÉRATION NATIONALE DES MARPA | FRANÇOIS GEORGES | SERGE GUÉRIN
CLAUDY JARRY | PHILIPPE NICOLET | LAURENT NOWIK | VINCENT RIALLE
ALAIN THALINEAU | PIERRE-HENRI TAVOILLOT | ANDRÉ VIOLA
JEAN-PHILIPPE VIRIOT DURANDAL | BENJAMIN ZIMMER